

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



Dalheim, septembre 2024

AVIS

1. L'administration communale de Dalheim procédera au cours du mois de novembre 2024 au paiement d'une prime d'encavement à l'attention des personnes en retraite ainsi que des personnes à revenus faibles.
2. La prime d'encavement est allouée aux personnes disposant de revenus mensuels ne dépassant pas les plafonds de revenus indiqués ci-dessous à la date du 30.09.2024 et étant résidents de la commune au 01.09.2024. Les critères pour l'allocation de la prime d'encavement sont arrêtés comme suit :

Personnes isolées

Prime de 640 € par revenu allant de	0 – 1.682,00 €
Prime de 426 € par revenu allant de	1.682,01 – 1.885,00 €
Prime de 248 € par revenu allant de	1.885,01 – 2.324,00 €

Ménages (2 ou plusieurs personnes)

Prime de 679 € par revenu allant de	0 – 1.806,00 €
Prime de 468 € par revenu allant de	1.806,01 – 2.017,00 €
Prime de 290 € par revenu allant de	2.017,01 – 2.436,00 €

Enfants à charge

Pour chaque enfant que l'intéressé a légalement à sa charge, les plafonds de revenu admissibles sont augmentés de 100 € et le montant de la prime de 100 €.

Loyer

La prime sera augmentée de 25 € pour chaque intéressé démontrant par des pièces à l'appui adéquates (contrat de bail, extrait de banque etc.) qu'il assume le paiement d'un loyer mensuel.

3. Les demandeurs de la prime doivent obligatoirement indiquer tous les revenus dont ils disposent au 30 septembre 2024. **Les coupons des rentes et pensions relatifs au mois de septembre sont à joindre.** De la somme des revenus à indiquer par le demandeur il y a lieu de déduire, le cas échéant, les allocations familiales pour enfants à charge, l'allocation de chauffage et l'allocation pour handicapés. Pour les revenus couvrant une période supérieure au mois il y a lieu d'indiquer la fraction mensuelle. Les services administratifs de la commune sont autorisés à faire des vérifications nécessaires.
4. Les époux pour autant qu'ils ne sont pas veufs, divorcés ou qu'ils vivent séparés sont considérés comme entité. Leurs revenus sont additionnés pour l'application de la tranche de revenus du barème. La prime d'encavement n'est accordée qu'une seule fois.
5. Les intéressés sont priés de remplir le formulaire au recto de manière complète et lisible.
6. Des demandes supplémentaires sont disponibles au secrétariat communal. Les formulaires remplis sont à remettre au plus tard pour **JEUDI, 31 OCTOBRE 2024** au secrétariat communal.
7. **Les coupons des rentes et pensions relatifs au mois de septembre sont à joindre ! Pour bénéficiaire de la prime supplémentaire allouée en cas de paiement d'un loyer il est indispensable de remettre les pièces adéquates (copie du bail de location, extrait de compte etc.)**

**Les demandes non-conformes aux conditions
mentionnées ci-avant ne seront pas considérées !**



Administration Communale de Dalheim
Gemengeplaz L-5680 Dalheim
Tél : 23 60 53 222

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME D'ENCAVEMENT

Je soussigné(e)

nom et prénom : _____

né(e) le : _____ à : _____

rue et numéro : _____ code postal : _____ localité : _____

GSM : _____ adresse e-mail : _____

état civil : célibataire marié(e) veuf(ve) divorcé(e) séparé(e)

propre ménage : oui non

nombre de personnes au ménage : _____ (indiquer le chiffre)

dont enfant(s) à charge : _____ (indiquer le chiffre)

dont autre(s) personne(s) à charge : _____ (indiquer le chiffre)

compte bancaire IBAN : _____ BIC : _____

demande par la présente, et selon les conditions formulées au recto, une prime d'encavement auprès de la commune de Dalheim.

Je déclare que mon revenu mensuel au 30.09.2024 se compose de la façon suivante :
Indications en EURO.

Pension nette mensuelle - mois de septembre 2024 : _____ €

(déduction faite de l'allocation familiale, de l'allocation de chauffage
et de l'allocation pour handicapés) coupon de pension à joindre

autres revenus quelconques (par mois) : _____ €

revenu total : _____ €

Je confirme de payer un loyer mensuel de : _____ €

au propriétaire

nom et prénom : _____

rue et numéro : _____ code postal : _____ localité : _____

les pièces correspondantes sont jointes en annexe.

Je déclare sur l'honneur que les indications fournies sont sincères et exactes. Je suis conscient(e) qu'en cas de fausses indications je me verrai exclue d'une demande future.

Par la présente signature je donne explicitement l'autorisation à la commune de Dalheim d'utiliser les données de ce formulaire dans le cadre de l'obtention de l'allocation compensatoire. Ces données ne seront pas transmises à des tiers non gouvernementaux ou assimilés sans mon accord explicite.

Date : _____ Signature : _____